departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 22 décembre 1998

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal :

le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 24 Décembre 1998

CFA Municipal de NIORT - Clôture du dossier

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98566

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Enseignement Secondaire et Supérieur CFA Municipal de NIORT - Clôture du dossier

Monsieur Gérard GAUDUCHON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Depuis le 1er Janvier 1998, le CFA tourné vers les métiers de l'automobile a changé de gestionnaire.

Ce n'est en effet plus un CFA Municipal géré par la Ville de Niort mais un CFA d'établissement géré par le Lycée Gaston BARRE de Niort.

Cette régularisation prend en compte différents éléments présentés en commission permanente du Conseil Régional du 12 Octobre 1998, à savoir :

* la subvention régionale de fonctionnement due d'après les dépenses théoriques ordinaires réalisées en 1997 soit

118.528 F

* la subvention régionale prévisionnelle votée en cours d'année d'après le budget réalisé de l'année précédente, soit

89.907 F

* le résultat des comptes administratifs 1997 du CFA y compris les restes 1997 réalisés en 1998, soit

159.398 F

et, en application de l'Article 21 de la convention portant création du CFA, le reversement des recettes exédentaires perçues au titre de la taxe d'apprentissage.

Le résultat définitf fait apparaître un exédent budgétaire de 130.777 Francs qui seront à verser à la Région sur présentation d'un titre de paiement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à effectuer ce paiement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Pour le Maire de Niort Bernard BELLEC L'Adjoint Délégué

Gérard GAUDUCHON

Ordre du jour